



Communiqué de Presse
À Paris, le 20 avril 2023

Inégalités territoriales : l'offre d'accompagnement et de réadaptation pour personnes déficientes visuelles est très insuffisante

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France vient de publier le premier « Panorama de l'offre d'accompagnement et de réadaptation pour les personnes déficientes visuelles » pour alerter sur une réalité préoccupante concernant les personnes en situation de handicap visuel.

Mené en 2022 par la Fédération, ce panorama a répertorié les catégories d'établissements et services par départements : les résultats sont édifiants ! Il apparaît clairement que le nombre de places est insuffisant compte tenu des besoins, et que des départements et régions entières restent dépourvus de services spécialisés.

Au total, 16 départements sont identifiés comme totalement dépourvus de services spécialisés pour les enfants déficients visuels.

L'étude répertorie également 54 départements français où il n'existe aucun établissement ou service proposant un accompagnement spécifique aux personnes déficientes visuelles.

A noter en France, pour les enfants, il existe 152 structures dédiées à l'accompagnement d'enfants déficient visuel soit 5 800 places, ce qui est tout à fait insuffisant. Pour les personnes déficientes visuelles, ce sont 131 structures qui ont été répertoriées, soit 3 708 places, ce qui ne correspond pas aux demandes.

Pour Bruno Gendron, Président de la Fédération des Aveugles de France « l'inégalité territoriale démontrée par ce Panorama est criante : pour les enfants déficients visuels, l'inégalité des chances est réelle sur notre territoire. Et pour les personnes déficientes visuelles, elles ne peuvent compenser leur handicap au quotidien, vivre de façon autonome et être des citoyens à part entière ! »

La Fédération dont la devise « la citoyenneté, ça nous regarde », interpelle régulièrement les pouvoirs publics sur le droit à la santé, à la rééducation, à l'éducation, à la mobilité, au vivre ensemble tout en rappelant la Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances.

Ainsi la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France interpelle les élus et les représentants de l'État pour que ces inégalités territoriales disparaissent. La Fédération demande la création d'un maillage territorial efficace avec des lieux ressources adaptés avec des experts et professionnels.



Retrouvez le Panorama dans son intégralité sur le site de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France <https://aveuglesdefrance.org/>

Contacts presse :

aveugles_de_france@ad-convergence.com

Shahina Akbaraly / 06 50 82 55 02

Dominique Dardel / 06 11 04 40 39

À propos de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France :

Créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rassemble des militants, usagers, professionnels et bénévoles engagés pour une plus grande inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles.

Présidée par Bruno Gendron, la Fédération représente un partenaire de premier plan des pouvoirs publics et des élus locaux. Elle est présente dans les régions de métropole et d'Outre-Mer, au travers de ses associations membres qui sont au service de plus de 10 000 adhérents et bénéficiaires.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France agit au quotidien afin de permettre une citoyenneté pleine et entière à toutes les personnes aveugles et malvoyantes, en France comme à l'étranger.